



Décembre 2015

**Hervé Reicher**

*Président*

**Annie Paulet  
Daniel Macé**

*Vice-présidents*

**Christophe Boucly  
Reine Debieu**

*Trésorier  
et Trésorière adjointe*

**Elisabeth Gaudeix**

*Secrétaire*

**Daniel Aubry  
Béatrice Dubois  
Florence Lavenant  
Bertrand Mirat  
Christophe Parsis  
Jean-Jacques  
Puggioni  
Serge Roy  
Brigitte Serve  
Bernard Vincens**

*Membres du CA*

### Editorial

L'année 2015 se termine dans une joie mitigée. Notre pays a souffert dans sa chair en perdant ses enfants. Si les fêtes de Noël sont habituellement festives, cette fois, chacun d'entre nous aura une pensée pour les familles meurtries, aujourd'hui incomplètes, à cause de la folie des hommes. Dans la tradition populaire, la magie de Noël rappelle aux hommes l'émerveillement de l'enfance. Cette fête familiale joyeuse, aujourd'hui pratiquement universelle, réunit tous les hommes et femmes de bonne volonté dans la paix. Les bouillonnements du monde voudraient nous en faire douter. Eh bien non, il faut croire à ce message de fraternité qui peut rassembler les peuples dans une heureuse solidarité. L'année 2015 nous a apporté des moments de joie mais aussi de peine avec des périodes cataclysmiques : Que 2016 soit l'année de la prise de conscience, par toutes les nations, que le seul bien que nous devons transmettre à nos enfants est une Terre en bonne santé physique et morale.

Année de changement dans les règles et habitudes de vie des Saint Mauriens : P.L.U., Zone bleue, démarrage des travaux sur la zone des Facs, Métropole du Grand Paris... autant de bouleversements que nous suivrons de près pour défendre au mieux les intérêts du quartier.

Avec le Conseil d'Administration, je vous souhaite une très bonne année de Paix, de Fraternité et de Solidarité pour affronter, ensemble et avec courage, les défis prochains.

Hervé REICHER

*Pour les fêtes de fin d'année, pensez aux  
commerçants de Champignol qui seront tout sourire  
pour vous aider et vous conseiller dans vos choix.*

## Des rues de Champignol dédiées à des « battants »

Nous poursuivons notre flânerie dans les rues de Champignol en nous attardant dans celles qui honorent des personnages « battants » de notre histoire.

- **Rue (et impasse) ROCHAMBEAU** - Donatien Marie Joseph de VIMEUR, comte de ROCHAMBEAU, né à Paris en 1755, mort sur le champ de bataille de Leipzig en 1813, a été un général de la Révolution et de l'Empire. Tout jeune, il était aide de camp de son père qui fut un héros de la révolution américaine. En 1792, il devient gouverneur de Saint-Domingue, puis gouverneur de la Martinique jusqu'en 1794 époque à laquelle il est assiégé et fait prisonnier par les Anglais. En 1801 il est à la tête d'une nouvelle expédition sur Saint-Domingue au cours de laquelle il a recours à des méthodes musclées. Il est à nouveau capturé par les Anglais qui le retiennent prisonnier en Angleterre pendant neuf ans. En 1813, devenu Baron d'Empire, il participe à la campagne d'Allemagne où il trouve la mort.

- **Rue Jean MERMOZ** - Né à Aubenton (Aisne) en 1901, mort dans l'Océan Atlantique en 1936, Jean MERMOZ, aviateur, a été une figure légendaire de l'Aéropostale (surnommé « L'Archange »). En 1927 il franchit la Cordillère des Andes où il est contraint à un atterrissage et un re-décollage acrobatiques en montagne. Le 13 mai 1930 il franchit l'Atlantique sud dont il fera 24 fois la traversée. Commandeur de la Légion d'honneur, il entre en politique avec les Croix de Feu du Colonel de La Rocque pour s'opposer à la démagogie parlementaire. La France lui fait des obsèques nationales à la suite de sa disparition tragique à 35 ans. Citation de Mermoz : « L'accident, pour nous, serait de mourir dans un lit ».

- **Rue LA FAYETTE** - Gilbert du MOTIER, marquis de LA FAYETTE, né en 1757, mort en 1834, fut un officier et un homme politique libéral. Il joue un rôle décisif auprès des Américains pendant leur guerre d'indépendance. En France, il milite pour un pouvoir royal moderne, puis se rallie à la Révolution (il signe alors LAFAYETTE en un seul mot). Il est député de la noblesse aux Etats Généraux de 1789. Franc-maçon, c'est lui qui organise la Fête de la Fédération le 14 juillet 1790. En 1792 il émigre, est arrêté et fait cinq ans de prison. On le retrouve comme acteur politique de la Monarchie de Juillet en 1830.

- **Avenue de BRAZZA** - Pierre SAVORGNAN de BRAZZA, d'origine italienne né à Castel Gandolfo en 1852, a été naturalisé français pour entrer à l'Ecole Navale de Brest. Il a été officier de marine et surtout explorateur. On lui doit en grande partie la colonisation de l'Afrique Centrale de 1879 à 1882 (Congo français, Gabon, Oubangui-Chari). Il atteint le fleuve Congo et y fonde Brazzaville. Il lutte contre l'esclavagisme et il s'oppose à ce que les nouveaux territoires sous pavillon français soient concédés à des sociétés privées désireuses de les « exploiter » (dans les deux sens du mot). Il meurt à Dakar en 1905.

- **Rue Etienne MARCEL** - *(sans rapport avec la Rue MARCEL à La Pie)* - Né entre 1302 et 1310, Etienne MARCEL était un drapier. Lorsque les Etats Généraux ont été réunis pendant la Guerre de 100 ans, il fut un délégué du Tiers Etat. Par suite, il devient Prévôt des marchands de Paris et se fait le défenseur des petits artisans et des compagnons. Il prend la tête d'un mouvement réformateur favorable à « une monarchie française contrôlée ». En 1358, il suscite une émeute qui met à mort deux Maréchaux en présence du Dauphin. Les bourgeois parisiens jugent qu'il va trop loin dans son opposition au pouvoir du Dauphin et ils le font assassiner quelques jours après.

- **Avenue THIERS** - Né à Marseille en 1797, Adolphe THIERS « monte à Paris » encore très jeune avec l'ambition d'un provincial qui veut réussir. Il sera tour à tour avocat, journaliste, historien (Histoire de la Révolution Française) et surtout homme d'Etat. Il contribue aux Trois Glorieuses et à la Monarchie de Juillet en 1830, devient chef du gouvernement en 1836 et 1840, s'oppose à Napoléon III. En 1871 il organise une répression dure contre la Commune de Paris. Il devient le 2<sup>ème</sup> Président de la République en 1871. Sa carrière l'a fait évoluer de la gauche à la droite : il se rallie à une république conservatrice (Il écrit : « La République sera conservatrice ou ne sera pas »). Mais en 1873, mis en minorité par les monarchistes, il doit démissionner. Il meurt en 1877.

- **ADDITIF** - *L'article de notre Lettre n° 42 sur les rues de Champignol dédiées à un peintre comporte une omission : la rue de Neuville.*

*Nous exprimons nos regrets à ses habitants en leur précisant qu'elle devrait en réalité s'appeler rue DENEUVILLE. De son vrai nom Alphonse DENEUVILLE (c'est lui qui a décidé de détacher le **de**), ce peintre académique né en 1836 est connu pour ses peintures militaires, notamment celles de la guerre franco prussienne de 1870 aux portes de Champignol : « La dernière cartouche » a été à cette époque le tableau le plus cher au monde. « La bataille de Champigny » est une œuvre majeure. Il a été aussi dessinateur et illustrateur (notamment des ouvrages de Jules Verne). Il est enterré en 1885 au Cimetière Montmartre.*

# Le P.L.U. au Conseil Municipal

**Le Comité de Quartier de Champignol** a participé aux réunions de présentation du **P.L.U. PLAN LOCAL D'URBANISME** organisées par la Municipalité : celle du 9 novembre dernier destinée aux Comités de quartiers, celle du 3 décembre ouverte au public. Nous avons posé en votre nom des questions aux maires adjoints chargés de l'urbanisme M. Pierre DELECROIX et Mme Valérie FIASTRE et nous avons fait des remarques.

**Le Conseil Municipal** a approuvé ce P.L.U. le 17 décembre. Il reste maintenant à le soumettre à une enquête publique et à le faire avaliser par les autorités de l'Etat et de la Région dans la mesure où les lois nouvelles leur donnent des compétences en matière d'urbanisme.

=====

**Un diagnostic préalable** : la ville a une très forte identité résidentielle ; il y a peu de foncier disponible ; les parcelles sont de petite surface ; la densité est égale à celle de Champigny ; chaque foyer comporte une moyenne de 2,18 habitants dont les 2/3 en habitat collectif ; le tissu urbain est dégradé dans plusieurs secteurs.

**Le règlement du PLU** se substituera à celui du POS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il s'inspire du **PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) = 5 orientations :

- affirmer la responsabilité écologique de Saint-Maur,
- confirmer le caractère résidentiel historique de Saint-Maur,
- trouver un équilibre démographique (environ 83.000 habitants dont 1/3 en habitat individuel,
- conforter la vocation économique de la ville,
- promouvoir l'innovation.

**Le PLU comportera** : a) 7 zones sur la ville + une zone naturelle pour les berges et le terrain de l'Observatoire ; b) un règlement spécifique pour chaque zone ; c) des éléments à protéger repérés (270 bâtiments publics ou privés dont la démolition sera interdite, des arbres remarquables) ; d) des orientations d'aménagement, de programmation thématique et de projet dites **O.A.P.**

**Le règlement du P.L.U. :**

Désormais tout terrain est constructible quelle que soit sa surface (obligation légale).

La notion de C.O.S. (coefficient d'occupation du sol) disparaît : la constructibilité n'est pas liée à la surface du sol mais elle est définie par un gabarit résultant de règles de hauteur, de règles d'implantation par rapport aux voies et aux limites séparatives, de l'emprise au sol.

Pas de bonus de constructibilité pour les locaux d'activité. Les transformations de bureaux en logements et vice-versa sont libres, sauf dans une zone bien définie (ex. : début du Bd de Créteil) où les logements ne sont pas autorisés.

La notion d'habitat individuel a été supprimée (obligation légale).

En résidentiel les activités sont limitées aux professions

**Les diverses zones.**

- Les zones U1, les centres de quartier, permettront des R+4 maxi et les zones adjacentes U1a des R+2+comble ou attique.

- Sur les axes classés en zone U2 les bâtiments R + 3 + combles seront favorisés : Bd Maurice Berteaux, rue de La Varenne, avenue Foch, avenue du Bac, Bd de Créteil, rue du Pont de Créteil, avenue Louis Blanc, Bd de Champigny. Les rez-de-chaussée seront réservés aux activités.

- Les zones U3 (ou U3a pour règles adaptées aux anciens lotissements au caractère préservé) sont résidentielles : bâtiments R+1+combles, 9 m. maxi au faîtage, retrait de 3 à 5 m. sur rue. Elles représentent environ 75 % de la surface de la ville. La notion d'habitat individuel disparaît (aucun collectif n'est interdit en résidentiel si les normes de gabarit sont respectées). Au-delà d'une bande de 20 m. seules des annexes pourront être édifiées.

« Trame verte » autour de la Marne avec quelques pénétrantes dans les rues voisines : protection des espaces verts publics et privés, retrait sur rue porté à 7 m.

- La zone U4 est constituée par la zone des Facultés qui a fait l'objet d'un projet particulier dont le programme et les règles ont été votées antérieurement.

- Le centre historique de Saint-Maur forme la zone U5. Pas de retraits sur rue. Les surélévations y seront interdites.

- Les zones U6 sont affectées aux grands équipements. Maximum R+4. L'emprise au sol peut atteindre 70 %.

- Dans le secteur de la gare du Grand Paris, une zone U7 sera dédiée aux activités économiques. Bâtiments R+4+comble et emprise au sol portée à 80 %.

Panneaux solaires : modalités d'implantation définies.

Activités nuisantes : pas d'interdiction générale mais au cas par cas.

- **OAP** sur terrain de l'Observatoire : volonté d'en faire un parc pour tendre vers 10 M2 espace vert par habitant (actuellement 7 M2).

- **OAP** de projet place de la gare de Champignol : construction parking public + plusieurs bâtiments R+3 et R+2 partie activités, partie logements sociaux, partie logements libres.

- **OAP** aux alentours du pont de Créteil, début du Bd de Créteil, et également dans un secteur de La Pie, en faveur de l'activité.

Parkings privés : la loi interdit d'en imposer plus d'un par logement à moins de 500 m d'une gare (ou plus de 0,5 par logement social). Hors zones gares, maxi à exiger : 1,7.

Le PLU comportera une charte de ravalement.

Hors PLU : Obligation 30 % de logements sociaux dans tout nouvel immeuble représentant au moins 800 M2 de planchers ou au moins 12 logements.

Hors PLU : transports et circulations douces feront l'objet d'un projet de ville faisant suite au PADD.

**N.B.** Le plan de Saint Maur sur lequel les zones définies sont portées ne sera accessible qu'au démarrage de l'enquête publique.

B.V.

## Champignol Club, une réussite du Comité de quartier de Champignol



### Lycée Gourdou-Leseurre : remise des diplômes

Le 12 novembre dernier, au Théâtre de Saint-Maur, c'était la remise des diplômes de l'année écoulée aux élèves de ce Lycée. Mme la Proviseure avait invité notre Comité de Quartier dont les représentants ont pris part à cette vivante manifestation qui nous a permis de voir la palette variée des métiers traditionnels ou modernes ouverts à ses élèves par la qualité d'enseignement de cet établissement.

### PERMANENCES DU COMITE DE QUARTIER AU 114 BD DE CHAMPIGNY

MARDI 5 JANVIER 2016	DE 15 H A 17 H
MARDI 2 FEVRIER 2016	DE 15 H A 17 H
MARDI 1 ER MARS 2016	DE 15 H A 17 H
MARDI 5 AVRIL 2016	DE 15 H A 17 H

**Le 10 ème vide-greniers est prévu  
le dimanche 8 mai 2016**

**Avez-vous pensé à votre adhésion ? Rappel : celle-ci est due pour l'année civile.**

### BULLETIN D'ADHESION - Cotisation 2016

M/Mme/Melle : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Tel. : .....  
@ (\*): .....

(\* ) Vos coordonnées, en particulier votre adresse mail, nous permettront de vous tenir régulièrement informés mais ne seront en aucun cas cédées, échangées ou vendues ; elles resteront confidentielles.

Désire adhérer à l'association pour l'année civile 2016 et verse (en espèces ou en chèque à l'ordre du « Comité de quartier de Champignol » la somme de: 10 € (pour une personne) ou 15€ (pour un couple)